

UTILISATION TEMPORAIRE SALLE COMMUNALE OMONVILLE LA ROGUE

Entre le Maire, agissant au nom de la commune d'OMONVILLE LA ROGUE
et M. Mme ou Melle
Domicilié(e) à Tél.....

La salle communale et son équipement mobilier sont mis à la disposition de la personne désignée ci-dessus
Entre le et le
En vue d'y organiser.....

Les clés seront remises à la salle communale par l'agent chargé de la location ou un représentant du maire le vendredi. Un état des lieux contradictoire sera effectué avant et après l'utilisation des locaux. Les clés seront rendues le lundi matin.

Le nombre maximum de participants sera depersonnes.

M..... agissant en tant que.....

- s'engage à veiller à la conservation en l'état de la salle et du mobilier. **Il rendra la salle dans un parfait état de propreté (y compris les toilettes, la cuisine, les appareils de cuisine, les tables et les chaises)** et il assurera à ses frais ou aux frais de son organisation les réparations ou le remplacement du mobilier dans le cas où cela s'avérerait nécessaire. **Il déposera les poubelles en sacs à l'extérieur à la porte de la cuisine.**

- verse une somme forfaitaire de Euros destinée à la commune afin de couvrir les frais de gestion d'occupation de la salle.

- Verse une somme forfaitaire de Euros destinée au passage de la laveuse de sol par l'agent communal ou une somme de Euros pour faire le ménage complet de la salle communale.

- verse une caution de 153 Euros, le jour de la signature du présent contrat en mairie qui lui sera restituée après inventaire et état des lieux, aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

- **s'engage tout particulièrement à ce qu'aucune nuisance de quelque nature que ce soit ne puisse être occasionnée au voisinage (maintenir un niveau sonore respectable, maintenir les portes fermées, éviter les bruits sur le parking)**

- s'engage, selon la nature des activités pratiquées au cours de cette réunion, à se mettre en règle avec les administrations qui peuvent être concernées, en particulier avec l'U.R.S.S.A.F. et la S.A.C.E.M. et dégage toute responsabilité de la commune et de la Communauté de Communes de la Hague.

- s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité affichées dans la salle. (Pour les urgences, un téléphone est installé dans le hall d'entrée. Il permet d'appeler les pompiers n° 18 et la gendarmerie n° 17 à l'exclusion de tout autre appel. Toutefois peuvent être reçues les communications venant de l'extérieur au numéro 02 33 08 42 58)

- s'engage à veiller à ce que les activités pratiquées au cours de l'utilisation temporaire de la salle communale n'enfreignent pas les règles de la moralité publique.

- vérifiera à l'heure limite d'utilisation de la salle que l'extinction de l'électricité, la fermeture du gaz ainsi que la sécurité des appareils de chauffage et électroménager sont bien assurés.

Il est formellement interdit :

-De fumer dans la salle

-D'accrocher ou de coller de la décoration aux murs (des cimaises peuvent être mises à votre disposition sur demande)

-De sortir les tables et les chaises de la salle communale

Si vous souhaitez des tables pour l'extérieur, la commune peut vous en prêter sur réservation

Vous pouvez également utiliser les tables PVC de la salle association à l'étage.

Fait à Omonville la Rogue le

Le Preneur

Le Maire
(ou son représentant S/C du Maire)

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

ETAT DES LIEUX AVANT UTILISATION

Utilisation du percolateur : OUI NON

Utilisation des ustensiles de cuisine : OUI NON
(Si oui, remplir la feuille d'inventaire)

Etat de la salle :

A Omonville la Rogue, le

Le Preneur

La responsable

ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION

Observations :

A Omonville la Rogue, le

Le Preneur

La responsable

*Il serait souhaitable que l'état des lieux soit réalisé par les mêmes personnes avant et après l'utilisation des locaux.
En cas de dégradation le maire ou son représentant viendra constater les faits.*

A compléter en deux exemplaires dont un à retourner en mairie pour restitution de la caution.

INVENTAIRE

Inventaire	Avant état des lieux	Après état des lieux	Prix unitaire
1 fouet			8,49 €
1 grande louche			11,12 €
1 moyenne louche			18,18 €
1 égouttoir			82.52€
6 plats ronds			4.72€
6 plats ovales			6.58€
1 chinois			14,83€
3 grands saladiers			
3 moyens saladiers			
Un fouet			29,90 €
Une grande fourchette			
3 grands faitouts			
1 petit faitout + couvercle			
1 plat à rôtir			
1 gastro			
Un grand couteau			16.68€
Un moyen couteau			9.33€
Un petit couteau			
Un fusil			23,68 €
Une grande fourchette			
2 planches à viande			
6 carafes			3.50€
5 grilles			
4 poubelles wc			
2 grandes casseroles			34.68€
1 petite casserole			25.00€
2 grandes écumoirs			
1 petite écumoire			
1 réfrigérateur			
1 percolateur			215.88€
1 micro-onde			40.00€
1 congélateur			